

■ **Finimer S.A.**, à Fribourg, acquisition, gestion et détention pour son propre compte, etc. (FOSC du 10.10.2001, p. 7890). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 25.05.2002 et contrat de fusion du 20.09.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Financière Worms & Cie SA, à Genève, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 2154 du 07.10.2002
(00681888 / CH-217.0.131.026-6)